

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

**Séance du Mardi 29 Août 2017 à 20h30**

Étaient présents : Mesdames Isabelle BERTHELOT, Lydia BASSON, Marie-Thérèse CHATELAIN, Colette THORAVAL, Sylvie VIOLLET

Messieurs Mickaël DEFAYE, Bernard GRAVELLE, Johann LECOINTRE, Gwenaël MERLIERE,  
Dominique SOUCHAUD

Absent(s) excusé(s) : Mesdames Virginie DAIGRE, Janet REED, Jessica REDEUIL, Messieurs Gérard ANTOINE et Jacques NAUDIN

Pouvoir(s) donné(s) : Madame Jessica REDEUIL donne pouvoir à Monsieur Dominique SOUCHAUD  
Madame Janet REED donne pouvoir à Madame Lydia BASSON  
Madame Virginie DAIGRE donne pouvoir à Madame Isabelle BERTHELOT  
Monsieur Jacques NAUDIN donne pouvoir à Madame Colette THORAVAL

Absent(s) non excusé(s):

**Le nombre des membres présents est de 10 . 4 membres sont représentés par un pouvoir pour cette séance du Mardi 29 Août 2017 du conseil municipal. Le nombre de votants est de 14**

Date de convocation : Le Jeudi 24 Août 2017

Séance du Conseil Municipal du Mardi 29 Août 2017		
Nombre des membres		Nombre de votants : 14
Présents : 10	Représenté (Pouvoir) : 4	

**PREAMBULE :**

**La séance débute à 20h40**

Monsieur le maire accueille l'ensemble des membres présents, et il liste les documents des dossiers de chaque conseiller.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame Lydia BASSON, a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du compte rendu de la séance du Mardi 27 Juin 2017,**

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du **Mardi 27 Juin 2017**.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Mardi 27 Juin 2017.**

**Votes pour : 14    Abstentions : 0    Votes contre : 0**

**2. Désignation d'un commissaire enquêteur afin de lancer les enquêtes publiques relatives aux diverses échanges ou ventes de terrain votées précédemment. (Peuyon, La Brousse, La Buetterie, Le Chausset)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un(e) commissaire enquêteur (e) afin de lancer les enquêtes publiques relatives aux diverses échanges ou ventes de terrain votées précédemment. Cela concerne des terrains situés à proximité des hameaux de Peuyon, La Brousse et La Buetterie.

Une quatrième régularisation est à prévoir au lieu-dit Le Chausset. Cette dernière opération devait être régularisée depuis plus de quatre années, Monsieur le Maire s'est aperçu récemment que ce dossier n'avait jamais été régularisé, il souhaite ainsi régulariser cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle que la désignation du commissaire enquêteur est régie par l'article R11.5 et R11.6 du code de l'expropriation ; à ce titre, le commissaire est choisi par le préfet parmi les personnes figurant sur une liste d'aptitude. Le montant de leurs indemnités est fixé par arrêté du préfet, sur justificatifs.

Les personnes intéressées à l'opération à titre personnel ou en raison de leur fonction ne peuvent être désignées comme commissaire enquêteur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nécessité de retenir un commissaire enquêteur afin de lancer les enquêtes publiques relatives aux diverses échanges ou ventes de terrain votées précédemment.**

**La mission du commissaire enquêteur sera de régulariser l'ensemble des opérations d'échanges ou ventes de terrain. Le conseil municipal accepte la prise en charge de l'ensemble des frais relatifs à la mission du commissaire enquêteur et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du préfet afin d'obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur.    Votes pour : 14    Abstentions : 0    Votes contre : 0**

### 3. Personnel communal école rentrée 2017 2018

#### a) Effectifs école pour l'année scolaire 2017/2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il présente le dernier tableau des emplois de la Commune validé en Conseil Municipal le 13 septembre 2016 comme suit :

EFFECTIF GLOBAL					Temps de Travail hebdo	Temps de Travail
GRADE	Cat A-B-C	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu TC	Effectif en TNC	TNC	hebdo TC
Rédacteur	B	0	0			
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Fermé	0			
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	1			35
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	1	1	16/35	35
Adjoint administratif 2ème classe contractuel	C	1	1			35
Adjoint technique territorial 1ère classe	C	1	1			35
Adjoint technique territorial 2de classe	C	7	6	1	17,5/35	35
ATSEM 1ère classe	C	1	1			35
CAE		4	1	3	20 et 24	35
Agent polyvalent des écoles CDD		1		1	20	

Il rappelle :

- la démission d'un agent technique territorial, le départ de trois CAE –CUI et la fin d'un contrat à durée déterminée, au service des écoles ; enfin, un agent technique territorial, en charge de la cantine scolaire, est en arrêt maladie depuis le mois d'Avril 2017 et réintègrera son poste à mi-temps thérapeutique. Aussi, il convient de nommer plusieurs agents pour pallier les absences au service école et revoir ainsi le tableau des effectifs.

#### b) Création de contrats à durée déterminée de 20 heures

Monsieur le Maire rappelle que les contrats aidés CAE-CUI sont désormais suspendus et que malgré cette décision la commune est dans l'obligation de recruter deux agents polyvalents en contrat à durée déterminée afin d'effectuer les tâches d'entretien au service des écoles et assurer une permanence pour la surveillance de la cour et la garderie. Le personnel titulaire est en nombre insuffisant pour répondre aux besoins du service école.

Il propose la nomination de deux agents à hauteur de 20 heures semaine en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 Décembre 2017.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination de deux agents polyvalents au service des écoles en contrat à durée déterminée à compter du 04 Septembre 2017 à hauteur de 20 heures par semaine et ce jusqu'au 31 Décembre 2017**

**Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

- c) Après la démission d'un adjoint technique territorial et suite à la réunion de la commission école, Monsieur le Maire propose la nomination en tant que stagiaire d'un nouvel agent à compter du 04 septembre 2017 à hauteur de 25 heures par semaine. Cet agent a effectué plusieurs missions au service des écoles dans un premier temps en contrat CAE-CUI, puis en contrat à durée déterminée, jusqu'au mois de Juillet 2017. Il a donné entière satisfaction.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination en tant que stagiaire d'un nouvel agent à compter du 04 Septembre 2017 à hauteur de 25 heures par semaine au grade d'adjoint technique territorial. Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

#### d) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs du personnel suite à ces nouvelles nominations et à la réforme portant statut particulier des cadres d'emplois :

EFFECTIF GLOBAL NOUVEAU TABLEAU APRES NOMINATION DES DEUX AGENTS					Temps de Travail hebdo TNC	Temps de Travail hebdo TC
GRADE	Cat A-B-C	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu TC	Effectif en TNC		
Adjoint administratif territorial	C	1	1			35
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	0		35
Adjoint technique territorial 1ère classe	C	1	1			35
Adjoint technique territorial	C	7	6	<b>1</b>	17,5/35	35
ATSEM principal de deuxième classe	C	1	1			35
CAE		1	1			35
Agent polyvalent des écoles CDD		2		<b>2</b>	20	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau des effectifs du personnel suite à ces nouvelles nominations et à la réforme portant statut particulier des cadres d'emploi**

**Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

**e) Proposition pour avancement de grade personnel administratif, et école.**

Monsieur le Maire renseigne sur la liste concernant les agents pouvant être promu à l'avancement de grade, il s'agit de BRUNAUD Nadine, COCONNIER Delphine, LENOIR GAUMET Christèle, RAVARD Valérie, MECHINAUD Lionel, RAFFAUD Jean-François. La date de promulgation envisagée pourra être le 1er Octobre 2017 si le conseil municipal approuve les propositions d'avancements.

Monsieur le Maire signale qu'il rencontre le Centre de Gestion de la Charente le 12 septembre 2017, il souhaite obtenir des informations complémentaires afin de proposer au conseil municipal des choix justes, équitables et quantifiés. Aussi Monsieur le Maire propose que cette délibération relative à l'avancement de grade du personnel soit traitée lors du prochain Conseil Municipal.

**4. Etude pour mise en place d'un radar permanent sur la RD 731 au lieu-dit Peuyet**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande pour la mise en place d'un radar permanent sur la RD 731 au lieu-dit Peuyet. Monsieur le Maire souhaite obtenir la validation du conseil municipal avant d'adresser les premiers courriers préalables à une étude.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition pour établir les premiers courriers et lancer une étude pour mise en place d'un radar permanent sur la RD 731 au lieu-dit Peuyet.**

**Votes pour : 4 Abstentions : 5 Votes contre : 5**

**5. GRDF Redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de statuer sur la redevance d'occupation du domaine public. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition GRDF pour un montant de 404 € défini selon tableau.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de GRDF pour un montant de 404€ correspondant à la redevance ROPDP. Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

*Nous attirons votre attention sur le fait que la délibération de votre commune est nécessaire au paiement de la redevance ROPDP*

**RODP 2017 + ROPDP 2017 = 404 € + 0€**

**Total : 404€**

**6. Approbation modification des statuts Syndicat mixte de la fourrière**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 29 juin 2017.

Ce projet porte sur :

- ✓ l'élargissement du syndicat aux communes de Bellevigne et Montmoreau ;
- ✓ la modification de l'article 6.01 (ajout d'un paragraphe relatif à la représentation des communes fusionnées) ; « **En cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes,**

**toutes membres du syndicat, la commune nouvelle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément au règlement du syndicat énoncé ci-dessus » ;**

- ✓ la modification de l'article 6.04 relatif à la représentation des collèges et notamment celle du collège de Grand-Angoulême qui est ramenée de 13 à 12 représentants.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts. Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de modifications de statuts présentés.**

**Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

#### **7. Retrait de la délibération concernant le don attribué à la commune de Saint-Sulpice-de-Ruffec**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 30 Mai 2017 dans laquelle il faisait part « de la demande de Saint Sulpice de Ruffec concernant les difficultés rencontrées par cette commune du fait des baisses de dotation de l'état et de leur impossibilité à équilibrer leur budget. Il rappelle que la Commune de Saint Sulpice de Cognac est membre du regroupement des Saint Sulpiciens ; A ce titre, et afin de soutenir cette commune, il a proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros. Dans sa séance du 30 Mai et, **après en avoir délibéré le conseil municipal a accepté le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €uros qui devaient être transférés à la commune de Saint Sulpice de Ruffec dans les conditions de gestion de la dépense publique et de transfert de fonds d'une commune vers une autre commune.** »

Cependant la préfecture, dans sa lettre recommandée du 8 Juin 2017, en a demandé le retrait au regard de l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales, selon lequel « le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune » ; en application de ce principe, l'attribution de subventions ou aides financières doit répondre à un intérêt public local » : or, l'octroi d'une telle aide financière est irrégulière.

Par conséquent et au regard de ces éléments, la préfecture demande le retrait de cette délibération sous peine de poursuites administratives.

Monsieur le Maire propose donc le retrait de cette délibération et par conséquent le non versement de la subvention exceptionnelle de 100 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le retrait de la délibération du 30 Mai 2017 relatif au don attribué à la commune de Saint-Sulpice-de-Ruffec. Votes pour : 9 Abstentions : 3 Votes contre : 2**

#### **8. Plan d'accessibilité des ERP : élaboration des agendas d'accessibilité**

##### **Approbation de la démarche de l'Ad'ap**

##### **Autorisation Monsieur le Maire à demander l'approbation du projet d'agenda**

Vu la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Vu le décret n°2014-1326 du 05 Novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP),

Vu le décret n°2014-1327 du 05 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

Le Maire informe que la commune, étant propriétaire d'ERP et IOP qui ne répondent actuellement pas aux exigences d'accessibilité, (salle des fêtes) doit élaborer un Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). Cet agenda doit comporter une analyse des actions nécessaires pour que les établissements répondent aux exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que l'estimation financière correspondante.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la démarche de l'Ad'ap et autorise Monsieur le Maire à demander l'approbation du projet d'agenda accessibilité. Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

#### **9. Révision des listes électorales désignation du délégué de l'administration.**

Monsieur le Maire confirme aux membres du conseil municipal, dans le cadre de la Révision des listes électorales il appartient conseil municipal de désigner un délégué de l'administration.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la candidature de Monsieur Guy ANGIBAUD.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la candidature de Monsieur Guy ANGIBAUD. Monsieur Guy ANGIBAUD est désigné délégué de l'administration pour la révision des listes électorales.**

**Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

### Questions diverses

**1. Suite à la délibération du mardi 27 Juin 2017 concernant la semaine des quatre jours pour la rentrée scolaire 2017-2018.**

Monsieur le Maire confirme, suite à la délibération du mardi 27 Juin 2017 concernant la semaine des quatre jours pour la rentrée scolaire 2017-2018, que l'ensemble des parties (Parents d'Elèves, Enseignantes, et commune) était favorable au fait de passer à la semaine de quatre jours. Faute de temps fin juin 2017, il n'a pas été possible au corps enseignant de préparer un dossier pour pouvoir passer à la semaine de quatre jours. **Une réunion d'information sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018, est organisée par Grand Cognac le mardi 03 Octobre 2017 à 18h30 à l'auditorium Maurice Ravel à Jarnac.**

**2. Mode de facturation des repas de cantine scolaire – Présentation des tickets de cantines.**

Monsieur le Maire rappelle le mode de facturation des repas de cantine scolaire et il présente les tickets de cantines qui seront utilisés pour l'année scolaire 2017/2018.

**3. DETR pour travaux au groupe Canton- Buhet : Ecole et logement, information suite aux annonces relatives à la baisse des dotations.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déposé un dossier début 2017 pour une demande de subvention de l'Etat (DETR) pour travaux au groupe Canton- Buhet. Suite aux annonces relatives à la baisse des dotations Monsieur le Maire confirme qu'il était inquiet concernant cette subvention, toutefois et selon les dernières informations l'arrêté validant l'attribution étant signé, la commune pourra bien bénéficier des 18 398,42 €.

**4. Evolution de la réalisation des phases travaux concernant la bâtisse et le terrain 6 Rue des Essarts.**

Monsieur le Maire informe de l'évolution de la réalisation des phases travaux concernant la bâtisse et le terrain 6 Rue des Essarts qui est bloqué depuis plus d'une année, une convention doit être signée avec un voisin, toutefois Monsieur le Maire précise qu'à son avis les travaux sont parfaitement réalisables sans l'accord du voisin. Monsieur le Maire rappelle un extrait du PPRN MT stipulant que chaque propriétaire a l'obligation de boucher ses trous de carrières. Comme pour tous les propriétaires, il appartient à la commune de respecter les règles. Monsieur le Maire présente également la convention préparée en partenariat avec les services de l'Etat en prenant en compte les diverses remarques du voisin. Monsieur le Maire présente aussi le dernier courrier du voisin et fait état des derniers contacts.

**5. Validation de la suppression de l'arrêt Les Béguillères ancienne école et transfert de ce point d'arrêt.**

Monsieur le Maire informe de la validation de la suppression de l'arrêt Les Béguillères ancienne école et transfert de ce point d'arrêt à proximité de Chez Jouannais pour le département de la Charente Maritime (Collège de Burie).

**6. Déclaration de Pertes de Récolte - suite au gel des 27 et 28 avril 2017 –** Monsieur le Maire informe et présente une copie des courriers posté le vendredi 25 Aout 2017 à l'attention de l'ensemble des propriétaires et viticulteurs de vigne sur la commune.

**7. Etudes pour création d'un lotissement en plusieurs phases et ceci selon le Plan d'Occupation des Sols.**

Monsieur le Maire rappelle, le POS est applicable depuis 2001 sur la commune, sur ce POS il est réservée de zones pour lotissement. Monsieur le Maire confirme qu'il souhaite étudier la possibilité pour création d'un lotissement en plusieurs phases et ceci conformément au Plan d'Occupation des Sols.

**8. Pont de Fer -** Monsieur le Maire confirme la fermeture du Pont de Fer coté Cherves Richemont sans avoir demandé l'avis à la commune de Saint Sulpice de Cognac. Monsieur le Maire confirme, de nombreux joggeur et promeneur utilisent ce passage et enjambent cette clôture ce qui génère un risque qui doit être assumé par la commune de Cherves Richemont. Monsieur le Maire se dit tout à fait favorable afin que les parties se mettent autour de la table afin que ce pont de fer soit rouvert au plus tôt.

**9. Soirée des Romanes à Migron,** Monsieur le Maire confirme que la soirée des Romanes à Migron du vendredi 26 Août 2017 était une réussite.

**Prochain Conseil Municipal en séance ordinaire le Mardi 26 Septembre 2017 à 20h30**

**Fin de séance à 22h35**